



Aides financières étatiques

www.myenergy.lu

myenergy
L u x e m b o u r g



myenergy
L u x e m b o u r g



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département de l'environnement

myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie.

Aides financières étatiques

Le ministère du Développement durable et des Infrastructures soutient les particuliers, les a.s.b.l. ainsi que les promoteurs privés et publics, autres que l'État, s'engageant dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

Fin de validité du règlement grand-ducal du 20 avril 2009: 31 décembre 2012

Demande de subventions

Administration de l'environnement
Service des économies d'énergie
16, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

T 268478 - 400 | www.emwelt.lu

Hotline gratuite: 8002 11 90

Tous les conseils de base professionnels et gratuits pour réduire votre consommation d'énergie, pour valoriser les énergies renouvelables et pour accéder aux subventions de l'État!

28, rue Michel Rodange | L-2430 Luxembourg
T +352 40 66 58 | F +352 40 66 58-2
www.myenergy.lu | info@myenergy.lu

myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie.

Rénovation énergétique

Conditions

- Bâtiment d'habitation âgé de plus de 10 ans
- Conseil en énergie sur place avant les mesures d'isolation
- Une qualité énergétique minimale est requise pour les éléments assainis (valeur U)

Bonus de 20% sur toutes les mesures en cas d'assainissement intégral de l'enveloppe thermique

Mesures individuelles	Valeur U maximale [W/m²K]	Aide financière
Isolation du côté extérieur d'un mur de façade	0,30	20€/m²
Isolation du côté intérieur d'un mur de façade	0,35	20€/m²
Isolation du côté extérieur d'un mur contre sol ou zone non chauffée	0,30	12€/m²
Isolation du côté intérieur d'un mur contre sol ou zone non chauffée	0,35	12€/m²
Isolation de la toiture inclinée	0,23	15€/m²
Isolation de la toiture plate	0,23	13€/m²
Isolation de la dalle supérieure contre grenier non chauffé	0,23	10€/m²
Isolation de la dalle inférieure contre cave non chauffée ou sol	0,40	12€/m²
Substitution des fenêtres par un cadre avec vitrage double (vitrage et cadre)	1,35	25€/m²*
Substitution des fenêtres par un cadre avec vitrage triple (vitrage et cadre)	1,00	80€/m²*

Conseil en énergie: 70€ / heure (Plafond pour une maison individuelle: 1000€), sous condition qu'au moins une mesure soit réalisée.

* Conditions: certaine qualité thermique du mur extérieur ($U \leq 1,00 \text{ W/m}^2\text{K}$) ou présence d'une ventilation contrôlée pouvant bénéficier d'un soutien financier sous des conditions particulières.



Forage vertical pour pompe à chaleur



Modules PV



Isolation extérieure



Isolation pans du toit

Installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables

Les aides financières pour les installations techniques sont soumises à des critères de qualité spécifiques.

Exemple: maison unifamiliale

Installation technique	Subvention (% des coûts)	Montant maximal
Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire)	50%	3.000€
Installation solaire thermique avec appoint du chauffage	50%	5.000€
Installation solaire photovoltaïque	30%	1650€/kWp (max. 30kWp) 1 ^e injection en 2010: 39,5 ct/kWh
Pompe à chaleur géothermique	40%	6.000€
Pompe à chaleur avec captage à air	40%	3.000€
Chaudière aux granulés de bois	30%	4.000€



Production de granulés

Maison passive ou basse énergie

Conditions

- Performance énergétique d'après le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007
maison passive: classes A
maison basse énergie: classes B
- Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur
- Enveloppe thermique étanche
- Absence d'une climatisation fixe

Exemple: maison unifamiliale

Surface de référence énergétique	maison passive	maison basse énergie
Jusqu'à 150 m²	160€/m²	45€/m²
Entre 150 et 200 m²	105€/m²	27€/m²
≥ 200 m² montant max.	29.250€	8.100€



Installation solaire thermique



Construction en bois